

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES
1. 1. 1. Contient:
- alcool gras éthoxylé 80E
 - Lauryl ether sulfate de sodium- Sodium lauryl polyoxyethylene ether sulfate
 - sel de sodium de l'acide 2 éthylhexyl sulfurique
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: nettoyage ménager pour surfaces dures prêt à l'emploi
Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France
165 avenue du Général de Gaulle
F-33160 ST MEDARD EN JALLES
France
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP029/2 058-19
1. 6. N° code du produit: 4008455004037

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- alcool gras éthoxylé 80E
 - Lauryl ether sulfate de sodium- Sodium lauryl polyoxyethylene ether sulfate
 - sel de sodium de l'acide 2 éthylhexyl sulfurique
2. 2. 3. Mention de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux
2. 2. 5. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
 - Parmi autres ingrédients contient
 - 5-15% agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques
 - enzymes Peut produire une réaction allergique
 - conservateur sorbate de potassium
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- cas de malaise.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
2. 4. Dangers principaux: Risque de dégraisser la peau.
2. 5. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base faible.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de sels alcalins et surfactants anioniques et non-ioniques et enzymes
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- eau
 - N° CAS: 7732-18-5
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - alcool gras éthyloxy 8OE
 - N° CAS: 157627-86-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
 - 1,2propylène glycol
 - N° CE: 200-338-0 - N° CAS: 57-55-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - éthanol
 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: .64-17-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0000
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319
 - Lauryl ether sulfate de sodium- Sodium lauryl polyoxyethylene ether sulfate
 - N° CAS: 9004-82-4
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
 - sel de sodium de l'acide 2 éthylhexyl sulfurique
 - N° CE: 204-812-8 - N° CAS: 126-92-1
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - trisodium citrate dihydrate
 - N° CAS: .6132-04-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

- phosphonate
 - N° CAS: 22042-96-2
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

- triéthanolamine pure
 - N° CE: 203-049-8 - N° CAS: 102-71-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 0,5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3,1

- lipase
 - N° CE: 232-619-9 - N° CAS: 9001-62-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480434-38
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH08 * Sens. resp. 1 - H334

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Mettre la victime à l'air libre. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- | | |
|---------------------------------|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation grave des yeux |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|----------------------------|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2), sable / terre. |
|----------------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection. |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Tenir hors de portée des enfants. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger le produit des rayons solaires. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | - Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Produit ménager |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • triéthanolamine pure : |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 0,5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3,1

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|---|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | tablier résistant aux produits chimiques |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
| 8. 2. 5. Protection individuelle: | Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| 8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): | Non applicable. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|--------------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | 10,25 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non applicable. |
| 9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: | Non applicable. |
| 9. 1. 7. Point d'éclair: | 55°C et non combustible |
| 9. 1. 8. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| 9. 1. 10. Pression de vapeur: | Non applicable. |
| 9. 1. 11. Densité gazeuse: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): | 1.015+/-0.01 kg/l (20°C) |
| 9. 1. 13. Viscosité: | fluide |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | 100% |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | partiellement miscible |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | partiellement miscible |
| 9. 2. 4. Vitesse d'évaporation: | Non applicable. |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | aucun |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| 10. 4. Conditions à éviter: | Aucune sous utilisation normale. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote Ne pas respirer les fumées. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | L'expérience ne montre aucun risque spécial dans les manipulations de routine. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | calcul ATE du mélange : > 2000mg/kg |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | calcul ATE mélange : >2000 mg/kg |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | lésions oculaires graves |
| 11. 2. 4. Ingestion: | calcul ATE >2000mg/kg |
| 11. 3. Sensibilisation: | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Contient plusieurs allergènes mentionnés au point 2 |
| 11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. |
| 11. 5. Information(s) supplémentaire(s): | Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° R65, lésions excématiformes de mécanisme allergique |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable. Recommandation CESIO /AISE : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas de bio-accumulation. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non applicable. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | aucun |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|---|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU: Non soumis à la réglementation ADR/RID.

14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):

14. 3. Voies maritimes (IMDG):

14. 3. 1. Classe: Non soumis à la réglementation IMDG.

14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 4. 1. ICAO/IATA classe: Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.

14. 5. Dangers pour l'environnement: voir rubrique n° 12

14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: voir rubrique n° 8

14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE code 1510
Règlement détergent 648-20004

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

15. 3. Avis ou remarques importantes: Ce produit est conforme à la norme EN 1276 à la concentration de 35% en condition de saleté

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations
- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 10/10/2016

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 10/10/2016

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR GRAISSE & SAUCES

Version:2

Date de révision:26/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|------------------------------------|------------|
| 16. 5. 3. Date de révision: | 26/11/2019 |
| 16. 5. 4. Version: | 2 |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: | 2-3-16 |
| 16. 6. Réalisé par: | sds |